

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BBM V-Flex Action APC (Capitalisation) FR0011522341

OPCVM soumis au droit français
Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est, au travers d'une gestion active et discrétionnaire, la recherche d'une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, supérieure à l'indicateur composite 50% EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis) + 50% €str capitalisé, et diminuée des frais de gestion, par une gestion de type « Bottom-up » privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres ; combinée à une stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions qui pourra varier de 0 à 100% de l'actif net de la SICAV, par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment de contrats futures dans un but de couverture. La référence à l'indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La méthode de gestion du portefeuille consiste à sélectionner des valeurs en fonction de leur potentiel par rapport à leur domaine d'activité et à leur valeur intrinsèque (stock picking). Le gérant s'appuie sur une étude quantitative fondée sur des ratios financiers d'identification des valeurs en phase de croissance, d'amélioration, et en retournement. Cette stratégie est combinée à une stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions par l'utilisation d'instruments dérivés, notamment de contrats futures en couverture.

Le gérant décidera du niveau d'exposition en actions de la SICAV, en fonction de ses anticipations de marché et de ses convictions.

La performance de l'OPCVM est comparée a posteriori, à titre purement indicatif, à l'indicateur de référence composé pour moitié des indices suivants : L'EuroStoxx 50 dividendes nets réinvestis (SX5T), et l'€str capitalisé sur 7 jours (base 100). La performance du Fonds pourra s'écarter de cet indice de référence tant à la hausse qu'à la baisse. La cible du portefeuille est une exposition actions moyenne à 50%. L'exposition du portefeuille de l'OPCVM pourra s'écarter durablement à la hausse, comme à la baisse de cette cible. L'OPCVM éligible au PEA est en permanence investi à hauteur de 75% minimum en titres éligibles au PEA, et entre 0 et 25% en produits de taux. Il est exposé :

- entre 0% et 100% de l'actif net en actions des pays de la Zone Euro (et, à titre accessoire, de l'Union Européenne), via l'utilisation d'instruments financiers à terme, notamment de contrats futures.

Les investissements se font au travers d'actions de toutes tailles, tous secteurs, sans allocation géographique à l'intérieur de l'Europe. L'OPCVM pourra être exposé sur les petites capitalisations dans la limite de 50% de son actif net.

- les investissements en obligations et produits monétaires et le recours à des instruments financiers à terme à des fins de couverture conduisant à une exposition au risque de taux pouvant atteindre 100% de l'actif net du Fonds.

Les investissements en produits de taux, sont limités à 25% de son actif en obligations, sans critère de notation imposé au gérant, sans toutefois investir en titres de catégorie jugée spéculative ("high yield") par la société de gestion, 10% en titres de créances négociables français ou étrangers, 10% en produits monétaires.

La répartition dette privée/dette publique, ainsi que la sensibilité des titres, sont à la discrétion du gérant. La fourchette de sensibilité des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 3.

Le risque de change est couvert en tout ou partie par l'utilisation d'instruments financiers à terme, notamment d'opérations de gré à gré conclues avec un établissement de crédit, portant sur les devises des pays membres de l'OCDE, et ne pourra excéder 10% de l'actif.

Remboursement des parts : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de valorisation, avant 11h00.

Le remboursement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'action APC capitalise les sommes distribuables.

Autres informations :

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds s'inscrit dans le cadre de la politique ESG mise en place par la société de gestion, disponible sur son site interne, dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux actions européennes, notamment au marché des petites et moyennes capitalisations qui sont destinées à accueillir des entreprises, qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter des risques pour les investisseurs, combinée à une stratégie d'allocation flexible de l'exposition actions, notamment par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

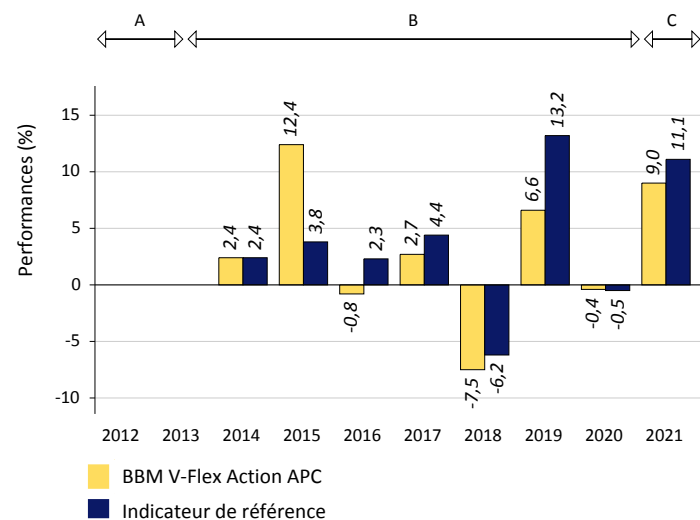
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,13%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
20% TTC de la performance de la SICAV au-delà de la performance de l'indice de référence composite, 50% EuroStoxx calculé Dividendes Nets Réinvestis (SXXT) et 50% €str capitalisé, sur une période de calcul de 12 mois, sous réserve que la performance de la SICAV soit supérieure à la valeur liquidative de référence et que la moyenne du couple rentabilité/risque de la SICAV soit supérieure à celle de l'indice de référence sur la période de calcul. La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, en comparant sur une période de calcul, l'évolution de l'actif de la part (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence fictif réalisant une progression égale à celle de l'indice composite. La commission de surperformance est cristallisée chaque 30 juin, dans le respect des modalités de calcul et prélèvement décrites dans le prospectus.	

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées



A : Indice de référence : Jusqu'au 28 juin 2013 EuroStoxx (SXXT).

B : Indice de référence : A partir du 29 juin 2013 50% EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis) + 50% Eonia capitalisé.

C : Indice de référence : A partir du 1er juillet 2021 50% EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis) + 50% €str capitalisé.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les données de performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

Date de création de l'OPCVM : 10 juin 1998

Date de création de la part : 28 juin 2013

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 50% EuroStoxx 50 (dividendes nets réinvestis) + 50% €str capitalisé.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

L'OPCVM est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPC peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.